

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 22  
- procurations : 10  
- absents : 1  
- ayant pris part au vote : 32

L'an deux mille vingt-trois et le 06 décembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 30 novembre 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JOEL FEUILLERAT, MME KAREN GREGOIRE, MME PHILIPPE BAUMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. FREDERIC BAMIÈRE, M. FREDERIC COMBE, MME DANIELE CABERO, M. JEAN-MARC DOMENEGHETTY, MME CHRISTINE PERROUX, M. DENIS MOLET, M. PHILIPPE MERLEY, MME GERALDINE SERRET-PERES, M. GUY MITTAUX, MME NADINE MAURIN, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. DIDIER DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. LAURENT ROUX (POUVOIR A M. FEUILLERAT), MME ISABELLE GODEAS (POUVOIR A MME GUEDES), M. LAURENT ORTIC (POUVOIR A M. DOMENEGHETTY), M. YANNICK PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CHRISTINE CELERIER (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME FLORENCE TOULZE (POUVOIR A M. NAVARRO), MME ROXANE JARRIGE (POUVOIR A MME SERRET-PERES), M. JULIEN CADIEU (POUVOIR A M. MITTAUX), MME CAROLE FERRE (POUVOIR A M. ROFE), M. PHILIPPE GARDE (POUVOIR A MME BEC)

**Etaient absents excusés sans procurations** : MME. CHRISTINE GENNARO-SAINT.

M. DENIS MOLET EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE

### DÉLIBÉRATION n°2023/119

**Objet : Contrat métropolitain de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes et sexuelles.**

La Préfecture de Haute-Garonne, le Parquet près du Tribunal Judiciaire de Toulouse, les services de l'État, le Conseil Départemental de Haute-Garonne, le président de Toulouse Métropole, les maires des communes de Toulouse Métropole, le Centre Hospitalier Universitaire, le Rectorat de l'Académie de Toulouse, L'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Garonne, TISSEO, l'Union Sociale de l'Habitat de Haute-Garonne, les ordres professionnels des avocats, médecins, infirmiers, sage-femmes et pharmaciens, et l'Université Fédérale de Toulouse s'engagent collectivement, par la signature et la mise en œuvre de ce contrat, au sein du Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CMSPD), à garantir une plus grande efficacité dans les réponses apportées afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, dont celles commises au sein du couple, dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la répression et de la réparation.

Dans ce cadre, ils s'engagent plus particulièrement à mettre en place une organisation en réseau favorisant le repérage en amont des victimes de violences sexistes et sexuelles pour optimiser l'accompagnement de ce public et de leur entourage.

Le Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CMSPD), présidé par le Président de Toulouse Métropole, est une instance opérationnelle de mise en œuvre partenariale de politiques publiques territoriales, notamment en faveur de la prévention et

la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ainsi, impulsé par l'Etat et Toulouse Métropole, ce contrat d'engagement a pour objectif de réaffirmer, renforcer et formaliser la démarche constante de l'ensemble des signataires au sein du CMSPD à considérer les violences sexistes et sexuelles et à lutter contre celles-ci de la façon la plus efficiente possible.

Ce contrat s'inscrit de façon intégrante dans la stratégie métropolitaine de prévention de la délinquance 2022-2026 et est une déclinaison opérationnelle locale venant répondre aux objectifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 portés par la première ministre et la ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En outre, ce contrat vient éminemment renforcer la réponse aux enjeux portés par le Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV), co-présidé par le préfet de la Haute-Garonne et le procureur de la République de Toulouse.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le contrat métropolitain de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes et sexuelles tel que présenté en annexe ;
- De l'autoriser à signer le contrat et tout document y afférent.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver le contrat métropolitain de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes et sexuelles tel que présenté en annexe ;
- De l'autoriser à signer le contrat et tout document y afférent

*Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Marc PÉRE

